

Marie Claude Bompard, un maire qui demande la liberté de conscience. Verdict 23 mars

Author : Riposte Catholique

Categories : [Eglise en France](#)

Date : 6 janvier 2017



L'affaire Bompard fait grand bruit. Le maire de Bollène était jugé hier pour discrimination, [suite à son refus de marier deux femmes](#).

Marie Claude Bompard oppose à l'accusation de discrimination, la liberté de conscience. Ce à quoi l'association Mousse répond que la loi est la loi.

Jugée hier, la décision a été mise en délibéré au 23 mars.

[Lire la suite](#)